



**Législature 2016 - 2020**

**Procès-verbal n° 16**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du lundi 25 mars 2019 à 19h30**

**La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.....	3
3.	Communications du président .....	3
4.	Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Claudine Geiser, démissionnaire.....	4
5.	Nomination de deux membres à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de Mme Marie Jacot et M. Pierre-Alain Bueche, démissionnaires.....	4
6.	Nomination de deux membres à la Commission des aménagements urbains en remplacement de MM. Pierre-Alain Bueche et Daniel Geiser, démissionnaires....	4
7.	Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique en remplacement de M. Michel Etienne, démissionnaire .....	4
8.	Instauration d'une Commission sports-loisirs-culture du Conseil général .....	5
9.	Nomination de sept membres à la Commission sports-loisirs-culture.....	7
10.	Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019 .....	8
11.	Augmentation de la dotation en personnel socio-éducatif et de gestion de l'espace repas à La Fontenelle.....	12
12.	Recevabilité de l'initiative communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » .....	15
13.	Organisation de protection civile Val-de-Ruz.....	16
14.	Motions et propositions .....	18
15.	Résolutions, interpellations et questions.....	28
16.	Communications du Conseil communal.....	33



Ouverture de la séance par le président :

**M. Cédric Senn** (ci-après « le président ») introduit la séance.

*« Bonsoir à toutes et à tous.*

*Zéro. Zéro, c'est la note que je donne à certains commentaires de citoyens du canton publiés sur les sites internet d'Arcinfo ainsi que de 20 minutes suite à des décisions prises par notre Conseil ou par le Conseil communal de notre Commune. Bien souvent, ces citoyens n'habitent même pas la commune.*

*Certains de ces commentaires « à 2 balles » sont destructifs, mensongers et ne respectent pas les Autorités. Chacun est libre de publier ce qu'il entend mais il y a des limites à ne pas dépasser.*

*Nous sommes 41 élus, jeunes, moins jeunes ou retraités, du Pâquier, des Hauts-Geneveys, de Fenin ou de Fontaines. Nous sommes ingénieur, agriculteur, étudiant, avocat ou biologiste. Nous avons un budget à gérer, nous avons des décisions à prendre et les personnes présentes dans le public sont témoins des prises de position de chacun des groupes, de chacun de nous.*

*Non, les lampadaires ne seront pas éteints dès la nuit tombée en mettant en danger les écoliers mais dès minuit.*

*Non, nous ne sommes pas des moutons qui suivons bêtement nos 5 conseillers communaux.*

*Non, nous ne prenons pas les citoyens pour des ignares ou des illettrés en voulant réduire les prestations du Bibliobus.*

*Domage que ces citoyens-là ne se déplacent pas pour suivre nos débats.*

*Sur une note plus positive, zéro, c'est aussi zéro déchet, un terme que nous voyons de plus en plus apparaître ces temps-ci.*

*Si le Val-de-Travers a tenté l'expérience du zéro déchet avec 18 familles l'année passée, c'est au tour du Val-de-Ruz de poursuivre l'aventure cette année. Fin janvier, une première séance d'information a réuni pas moins de 200 personnes dans cette salle. Ces prochains jours, on devrait avoir une quarantaine de familles du coin qui vont tenter l'expérience sur une année. Penser au recyclage tout en réduisant ses déchets, aliments sans emballage et vendus en vrac, avec l'ouverture de plusieurs commerces dans le canton, achat local sans transport à travers le monde entier, il devrait être plus facile de réduire son impact envers l'environnement. Et ce ne sont pas que ces familles, mais nous tous qui devons aussi penser à des activités plus respectueuses de l'environnement.*

*La Commune de Val-de-Ruz, en utilisant le portail Echo pour la diffusion des documents aux élus et en proposant entre autres des verres recyclables ainsi que de la vaisselle lavable pour diverses manifestations, montre le début du chemin. A quand des carafes d'eau en lieu de place des bouteilles en PET ?*

*Parenthèse écologique refermée. »*



**Le président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, mais également aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentantes de la presse et au nombreux public présent.

Il souhaite la bienvenue particulièrement à MM. Antoine Hostettler et Michel Etienne (PLR), qui siègent pour la première fois, en remplacement de MM. Pierre-Alain Bueche et Daniel Geiser, démissionnaires.

### **1. Appel**

---

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 35

Membres excusés : 5

Absents : Mme Valentine Pauli (Les Verts)

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018**

---

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

**Le président** rappelle l'ordre du jour et le soumet aux éventuels commentaires. L'ordre du jour est accepté.

### **3. Communications du président**

---

Le Conseil général a reçu cinq courriers :

- *Démission du Conseil général et de la Commission des aménagements urbains*, courrier de M. Daniel Geiser (PLR), daté du 18 décembre 2018 ;
- *Démission de la Commission de salubrité publique*, courrier de M. Michel Etienne (PLR), daté du 21 janvier 2019 ;
- *Démission de la Commission des agrégations et naturalisations*, courriel de Mme Claudine Geiser (PLR), daté du 6 mars 2019 ;
- *Démission de la Commission du développement territorial et durable*, courriel de Mme Marie Jacot (PLR), daté du 7 mars 2019 ;
- *Absence Conseil général du 25 mars*, courrier de M. Marcel Carrard, daté du 7 mars 2019 ;



- *Enclassement 19-20*, courrier des parents des élèves de la classe 7FRCH1 de Chézard-Saint-Martin, daté du 7 mars 2019 ;
- *Réorganisation de l'école*, courrier du groupe de parents dépositaires de la motion, daté du 14 mars 2019 ;
- *Votre courrier relatif à la réorganisation des classes*, courrier de Mme Anne-Christine Pellissier, daté du 7 mars 2019.

Pour rappel, ces documents se trouvent sur le portail Echo.

**Le président** n'a pas d'autre communication particulière.

**4. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Claudine Geiser, démissionnaire**

---

**M. Pascal Truong (PLR)** propose Mme Marie Jacot (PLR) et précise que, s'agissant des points 4 et 5, Mmes Claudine Geiser et Marie Jacot ont toutes deux décidé de se réorienter dans une autre Commission dont les buts leur correspondent mieux.

**Vote** : Mme Marie Jacot est élue tacitement.

**5. Nomination de deux membres à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de Mme Marie Jacot et M. Pierre-Alain Bueche, démissionnaires**

---

**M. Pascal Truong (PLR)** propose Mme Claudine Geiser (PLR) et M. Christian Masini (PLR).

**Vote** : Mme Claudine Geiser et M. Christian Masini sont élus tacitement.

**6. Nomination de deux membres à la Commission des aménagements urbains en remplacement de MM. Pierre-Alain Bueche et Daniel Geiser, démissionnaires**

---

**M. Pascal Truong (PLR)** propose MM. Antoine Hostettler (PLR) et Marcel Carrard (PLR).

**Vote** : MM. Antoine Hostettler et Marcel Carrard sont élus tacitement.

**7. Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique en remplacement de M. Michel Etienne, démissionnaire**

---

**M. Pascal Truong (PLR)** propose Mme Mary-Claude Fallet (PLR).



**Vote :** Mme Mary-Claude Fallet est élue tacitement.

## **8. Instauration d'une Commission sports-loisirs-culture du Conseil général**

---

**Mme Isabelle Romero (PS)** rapporte la position du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport concernant l'instauration d'une Commission sports-loisirs-culture et en remercie son auteure. Il est vrai que notre vallée compte un nombre important de sociétés locales. Que ce soit des associations sportives, à but culturel ou club de loisirs, en 2017, notre commune n'en dénombrait pas moins de 140. Cela représente un ratio par habitant plutôt impressionnant. Profitons de cette occasion pour remercier les membres de ces associations qui animent nos villages et s'occupent de notre jeunesse.*

*De plus, des manifestations de plus grande envergure ont également lieu sur le territoire communal. Pour n'en citer que quelques-unes, Les Jardins musicaux, Concert de l'ESN ou Poésie en arrosoir.*

*Au vu de la liste donnée à titre d'exemple dans le rapport, de sujets sur lesquels cette Commission pourrait être consultée, sa création paraît en effet tout à fait opportune, afin d'appuyer le Conseil communal et l'administration dans leurs tâches.*

*Il est certain que les défis en la matière ne manqueront pas. S'agissant par exemple du maintien du développement des infrastructures, telles que salles communales, temples, stands de tir, piscines, skate-park ou encore du développement de l'offre culturelle et sportive existante.*

*Pour cette raison, le PS dans son ensemble soutiendra l'arrêté de modification du règlement qui lui est proposé. »*

**M. Pascal Truong (PLR)** informe de la position du groupe PLR.

Le groupe PLR soutiendra l'arrêté en précisant toutefois qu'il se questionne quant au bienfondé de la création de cette Commission pour deux raisons. La première est qu'il est parfois difficile au sein du Conseil général de trouver des personnes motivées à accepter ce genre de fonctions. D'autre part, le groupe se demande pourquoi elle ne serait pas composée de personnes externes au Conseil général et venant de milieux différents.

**Mme Chloé Douard (Les Verts)** communique le rapport du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et en remercie les auteur-e-s. La création de cette Commission sports-loisirs-culture semble en effet utile.*

*Nous souhaitons simplement apporter une remarque concernant la composition de la Commission qui rejoint un peu celle du PLR. En effet, pour quelles raisons cette Commission doit-elle être réservée aux conseillers généraux ?*



*Nous sommes conscients que les partis auront préparé des candidats provenant des rangs du Conseil général pour les nominations de ce soir, ce que nous n'allons pas remettre en cause. Mais nous trouverions intéressant qu'à terme, cette Commission soit ouverte à d'autres habitants du Val-de-Ruz. Cela permettrait d'avoir des représentants des associations impliquées dans les domaines concernés quitte à agrandir la Commission. Rien ne nous en empêche et surtout, cela permettrait d'atteindre une certaine homogénéité entre les différentes Commissions. En effet, la Commission de l'énergie comprend onze membres qui ne sont pas tous conseillers généraux et la Commission du développement territorial et durable, quant à elle, comprend 9 membres mais il n'est précisé nulle part que ces membres doivent être issus du Conseil général. Nous pensons que cette Commission sports-loisirs-culture pourrait reprendre un de ces modèles.*

*C'est pour cette raison que le groupe des Verts va déposer un postulat demandant au Conseil communal d'étudier ces différentes opportunités. Nous nous excusons de ce dépôt tardif qui résulte d'un petit malentendu ! »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** propose qu'un amendement plutôt qu'un postulat soit déposé.

Il dépose un amendement et propose de changer l'alinéa 1 de l'article 5.24, en écrivant : « *la Commission sports-loisirs-culture se compose de sept membres ~~choisis au sein du Conseil général~~* ».

**M. Pascal Truong (PLR)** précise la position du groupe PLR. Il explique qu'une majorité du groupe acceptera le rapport et donc la création de la Commission. Une minorité du groupe s'est questionnée sur le bienfondé de la création de cette Commission. L'amendement sera rejeté par le groupe PLR.

**M. André Vallat (PS)** tient à ajouter que l'absence de tout conseiller général dans cette Commission serait problématique. En effet, certains objets traités en commission seront votés au Conseil général et il s'agirait d'avoir la présence d'un ou deux conseillers généraux dans la Commission afin de faire le lien.

**M. Cédric Cuanillon (CC)** transmet aux conseillers généraux la position du Conseil communal.

*« Le Conseil communal peut vous indiquer que cette réflexion a eu lieu lors de ses débats concernant ce rapport. En effet, le Conseil communal s'est bien posé la question de la pertinence d'opter pour des représentants du Conseil général pour la composition de cette nouvelle Commission.*

*Il faut relever que l'imminence de projets d'importance sur notre territoire, qui seront soumis à cette Commission, nous a aussi incités au choix proposé. Il ne s'agit pas de nouveaux projets démesurés, mais principalement de réfections d'importance, touchant notamment le site d'Engollon pour la piscine et ses infrastructures annexes, celui des Geneveys-sur-Coffrane pour les terrains de sport, que ce soit du football ou l'athlétisme, ainsi que les autres infrastructures de ce site, mais aussi l'évolution des bibliothèques communales par exemple. Ces projets, que nous ne pouvons pas repousser indéfiniment, nécessiteront un soutien le plus large possible de cette Commission. C'est donc afin de respecter cela et de tendre sur des débats de fonds « anticipés » à*



*la séance plénière du Conseil général que le Conseil communal préfère la nomination de conseillères générales et de conseillers généraux.*

*Quant à la vision des citoyens en la matière, nous vous rappelons que le réseau VIVRE fonctionne toujours et reste un contact privilégié avec la population et surtout les clubs et associations de notre vallée. Ce réseau peut faire des propositions au Conseil communal qui les remontera, après tri, opportunité, considération financière, à la nouvelle Commission que vous ferez naître nous l'espérons dans quelques instants. »*

**Vote d'entrée en matière :** l'entrée en matière est acceptée par 31 voix pour, 3 contre et 0 abstention.

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** informe que le groupe des Verts retire son amendement et déposera un postulat.

**Vote de l'arrêté :** l'arrêté est accepté par 32 voix pour, 2 contre et 0 abstention.

Le groupe des Verts dépose un postulat, dont le texte est :

*« Le groupe des Verts invite le Conseil communal à étudier la possibilité d'ouvrir la Commission sports-loisirs-culture à des citoyens qui ne sont pas membres du Conseil général.*

*La possibilité d'ouvrir à plus de membres devra être étudiée.*

*Le but de ce postulat est qu'à terme les acteurs des milieux concernés puissent donner leur avis et amener leur expérience. Ce sera aussi le moyen d'apporter une certaine homogénéité entre les différentes Commissions. »*

**Vote :** le postulat est refusé par 20 voix contre, 14 pour et 0 abstention.

### **9. Nomination de sept membres à la Commission sports-loisirs-culture**

---

**M. Pascal Truong (PLR)** propose MM. Antoine Hostettler (PLR), Vincent Martinez (Ind.) et Michel Etienne (PLR).

**M. Alain Lugon (Les Verts)** propose M. Michele Faragalli (Les Verts).

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** propose Mme Isabelle Romerio (PS) et M. Nicolas Richard (PS).

**M. Haldenwang (UDC)** propose M. Yves Tanner (UDC).

**Vote :** Mme Isabelle Romerio (PS), MM. Antoine Hostettler (PLR), Michel Etienne (PLR), Vincent Martinez (ind.), Michele Faragalli (Les Verts), Nicolas Richard (PS) et Yves Tanner (UDC) sont élus tacitement.



**10. Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019**

---

**M. Claudio Cerini (PS)** rapporte la position de la CGF.

*« En date du 7 mars 2019, la CGF s'est réunie pour étudier ce rapport en présence des membres du Conseil communal.*

*Une première analyse a identifié la nécessité de séparer les demandes en deux arrêtés distincts, qui sont soumis à votre approbation.*

*La Commune de Val-de-Ruz possède un riche patrimoine dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Cette richesse se matérialise depuis plusieurs années par des demandes de crédits d'exploitation et d'investissement.*

**Par rapport au crédit-cadre eau potable**

*Les investissements présentés dans le présent rapport sont en relation avec l'alimentation en eau potable du Val-de-Ruz. Cela englobe la distribution par les réseaux de conduites, la production d'eau par les puits, captages, stations de pompage et de traitement, ainsi que tous les projets futurs de renouvellement ou de développement gérés par le bureau technique. Ces investissements sont le résultat d'une réflexion basée sur les éléments suivants :*

*L'entretien du patrimoine, le plan cible des investissements pour les 10 prochaines années, le meilleur moment pour renouveler une infrastructure, la meilleure variante entre plusieurs solutions ayant des investissements échelonnés, le plan de maintenance en fonction du risque choisi, coordination avec des travaux entrepris par l'Etat, PGA en vue de rationaliser les infrastructures nécessaires, PDR qui définit les volontés politiques de développement au niveau de la Commune.*

*Les différentes fuites survenues dernièrement dans certains villages démontrent bien la nécessité de maintenir ces travaux de rénovation.*

*Le détail de l'utilisation du montant de CHF 1'250'000 est répertorié dans le tableau présenté dans le rapport, que je ne détaillerai pas.*

*De plus, une part de ces investissements sera couverte par un prélèvement à la réserve «taxe unique» eau potable (compte 2910301) de 20% des coûts nets (subventions et participations de tiers déduites).*

**Par rapport au crédit-cadre assainissement (eaux usées)**

*Pour la part «assainissement» le détail de l'utilisation de ce montant est également bien répertorié dans le tableau en page 7.*

*Une part de ces investissements sera couverte par un prélèvement à la réserve «taxe unique» d'assainissement (compte 2910302) de 30% des coûts nets (subventions et participations de tiers déduites).*



**Compte des investissements**

*Le crédit-cadre sollicité auprès de votre Conseil pour l'eau potable s'élève à CHF 1'250'000, toutes taxes comprises. Il est pris en charge sous le chapitre 2000024001. La charge nette inscrite au budget 2019 des investissements pour l'eau potable s'élevait à CHF 1'000'000.*

*Le crédit-cadre sollicité auprès de votre Conseil pour l'assainissement s'élève à CHF 500'000 toutes taxes comprises. Il est pris en charge sous le chapitre 2000025001. La charge nette inscrite au budget 2019 des investissements pour l'assainissement s'élevait à CHF 350'000.*

**Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune**

*Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent par année à CHF 50'480 pour l'eau potable et CHF 24'800 pour l'assainissement.*

*La Commission a identifié un manque de visibilité sur la priorisation des projets et demande clairement une amélioration à l'avenir. En outre, il semble important de préciser la durée des amortissements.*

*À la vue des éléments mentionnés ci-dessus et malgré les quelques remarques, la CGF vous recommande la prise en considération des deux crédits-cadres à l'unanimité des membres présents. »*

**M. Jan Villat (PLR)** communique le rapport du groupe PLR.

*« Force est d'admettre que ce rapport n'a pas suscité de longues discussions au sein du groupe PLR.*

*Sur la forme, nous notons que le principe des crédits-cadres est désormais entré dans nos mœurs et que sa souplesse au fil de l'année donne satisfaction. Les montants demandés ce soir correspondent à ceux annoncés dans le budget des investissements en décembre dernier.*

*Sur le fond, l'entretien de nos infrastructures souterraines est essentiel pour maintenir leur valeur. C'est dès lors unanimement que notre groupe acceptera ces deux arrêtés. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** informe de la position du groupe PS.

*« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en annexe des deux arrêtés.*

*Nous rejoignons les remarques de la CGF soit une meilleure transparence dans la priorisation des projets.*

*La vétusté de certaines conduites justifie grandement de maintenir une constance sur plusieurs années voire décennies des travaux de maintenance et de rénovation.*

*Malgré ces remarques, nous accepterons ces deux demandes de crédits. »*



**M. Romain Douard (Les Verts)** informe de la position du groupe des Verts.

*« Le rapport du Conseil communal est dans l'ensemble bien documenté et devrait a priori emporter notre adhésion. Toutefois, en y regardant de plus près, plusieurs questions se posent auxquelles nous n'avons pas trouvé de réponses.*

*La première partie concerne les eaux potables. Par rapport au plan général d'alimentation en eau (PGA) présenté à notre Conseil en février 2017, les éléments suivants nous surprennent.*

**Le réservoir des Crottets**

*Le PGA mentionne qu'il a été assaini en 2011. Est-il normal qu'il nécessite un nouvel investissement conséquent ?*

**Renouvellement des conduites**

*Le PGA considère un besoin de renouvellement annuel d'environ 1,5 km. La rue des Monts représente environ 150 m. Où se trouvent les 1'350 m restant ?*

*Pourquoi faut-il investir en priorité à Tête-de-Ran, d'autant que le PGA ne fait aucune mention de la construction d'un nouveau réservoir ?*

*Et question bagatelle, est-ce que la pose de clôtures autour des puits et zones de captage est mentionnée comme prioritaire dans le PGA ?*

*Enfin, les Verts souhaitent savoir dans quelle mesure Viteos, qui exploite notre réseau, participe à la définition des priorités en matière d'investissement et si les projets qui font partie de ce crédit-cadre sont également ceux que Viteos propose de réaliser en priorité ?*

**Eaux usées**

*Le PGEE, dont nous avons eu connaissance il y a moins de six mois, propose un plan d'action avec notamment un paquet de mesures urgentes pour un montant de CHF 100'000. Alors ces mesures ont-elles été réalisées ou sont-elles prévues dans le présent crédit-cadre ? Et quelle est la priorité selon le PGEE de l'installation d'une station de pompage à La Rincieure ?*

*Ces questions n'ont pas trouvé de réponse dans le rapport qui nous a été remis, c'est pourquoi le groupe des Verts réserve encore sa position. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les groupes politiques pour leurs prises de position.

S'agissant des taux d'amortissement, il précise qu'ils ont été ajoutés dans le rapport le lendemain de la séance de la CGF. Les rapports sont donc complétés à ce jour.

S'agissant du PGA, ce dernier demande une grande étude au niveau des priorisations à faire. Ce rapport a été fait il y a quatre ou cinq ans. Entre temps, il est arrivé plein de choses. La Commune a eu certaines interdictions de l'ECAP par manque de force d'approvisionnement en eau.



Il ajoute que le Conseil communal en a profité pour créer une Commission avec l'administration de l'aménagement du territoire, le commandant des pompiers, l'administration des eaux et Viteos SA, de laquelle font partie également Roby Tschopp et François Cuche. Il précise également qu'un postulat qui demandait le détail du PGA avait été déposé et que par rapport à ce dernier, des priorités ont été fixées, des surprises sont apparues et tout n'a pas pu être fait au bon moment. Le Conseil communal, sur ce point, a admis qu'il était un peu en retard.

S'agissant du réservoir des Crottets, M. Christian Hostettler (CC) informe que l'investissement concerne des problèmes de couverture de toit et d'écoulement et non de pompes. Des demandes d'extensions ont été présentées, une grande ferme va être construite et deux trois logements ont été faits aux Crottets. Le Conseil communal ne souhaite pas la venue de personnes dans les réservoirs, raison pour laquelle il va s'assurer que la Commune, en collaboration avec Viteos, gère ces pompages.

Concernant le renouvellement annuel de conduites de 1.5 km, **M. Christian Hostettler (CC)** confirme que c'est cette distance qui était prévue, mais que d'autres projets sont arrivés entretemps, tels que celui de Tête-de-Ran. Les discussions à ce sujet étaient menées depuis 12 ans et les derniers documents sont en passe d'être signés.

Il précise que dans le crédit-cadre, le Conseil a plus de marge de manœuvre qu'auparavant, dans le sens où il n'est plus obligé de préciser pour quels tronçons ces montants seront utilisés, mais il peut, selon les priorités du moment, organiser le renouvellement d'autres conduites.

Il ajoute, s'agissant de la pose de clôtures autour des zones de captage, qu'une séance a eu lieu la semaine dernière avec le service de l'agriculture et les agriculteurs concernés. Mettre des clôtures autour des zones S1 est extrême. Les discussions avec Viteos SA sont globalement positives et la possibilité de ne pas avoir à poser de barrières est envisageable ce qui engendrerait des coûts en moins.

S'agissant de la participation de Viteos à la définition des priorités en matière d'investissement, M. Christian Hostettler confirme que les décisions sont prises en partenariat. Il ajoute que des changements ont eu lieu au sein de Viteos. La personne qui a collaboré avec la Commune pour le PGA il y a 5 ans, notamment, a été remplacée. D'autres visions viennent s'ajouter et tout va se mettre en place. Il ajoute qu'il y a un peu de retard au niveau de ce dossier et s'en excuse.

Par rapport à la question du PGEE, il informe que des travaux urgents pour une centaine de milliers de francs étaient mentionnés dans le PGEE. Dans la demande de crédit, il est mentionné la rue du Seu pour CHF 50'000, qui fait partie des CHF 100'000. Il y a également CHF 80'000 de divers et imprévus.

S'agissant de La Rincieure, il évoque l'enrichissement du Seyon de matériaux et objets malvenus. L'opportunité de mener ce projet s'est présentée et il a été mis en avant. Au niveau du Conseil communal, l'intérêt est de préserver l'eau naturelle. Une étude des micropolluants sera mise sur pied prochainement. Il demande pour toutes ces raisons d'accepter le crédit.

**Vote d'entrée en matière** : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.



**Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'250'000 pour l'eau potable en 2019 (majorité qualifiée) : l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

**Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019 (majorité simple) : l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

## **11. Augmentation de la dotation en personnel socio-éducatif et de gestion de l'espace repas à La Fontenelle**

---

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** rapporte la position de la CGF.

*« Lors de sa séance du 7 mars 2019, la Commission de gestion et des finances a débattu du rapport relatif à l'augmentation de la dotation en personnel socio-éducatif et de gestion de l'espace repas à La Fontenelle, en présence du Conseil communal.*

### **Service socio-éducatif**

*Actuellement, le service socio-éducatif occupe deux personnes totalisant 1,6 EPT pour 2'300 élèves. Ce taux d'engagement n'a pas évolué depuis 2012, malgré l'augmentation du nombre d'élèves due principalement au rapatriement des écoliers de Savagnier, La Côtière et Montmollin, ainsi que de la population. Le Comité scolaire du CSVR s'était basé sur une estimation pour fixer ce taux et prévoyait une révision en fonction des besoins réels.*

*Le rôle et les nombreuses tâches du service socio-éducatif sont énoncés dans le présent rapport reçu du Conseil communal. La hausse de l'effectif scolaire et le changement au niveau de la population amènent à gérer des situations de plus en plus complexes et nécessitent de créer des réseaux avec des thérapeutes ou tout autre service à disposition des élèves et de leurs familles.*

*En 2018, le service socio-éducatif a réalisé un total de 228 heures supplémentaires pour couvrir les besoins urgents.*

*En tenant compte de l'évolution connue des effectifs scolaires et du contexte social de Val-de-Ruz, le Conseil communal nous propose d'augmenter la dotation du service socio-éducatif de 0,30 EPT. La charge annuelle totale pour ce poste s'élève à CHF 38'100. Toutefois, pour 2019, seuls les mois d'août à décembre seront concernés pour un montant de CHF 15'875.*

### **Gestion de l'espace repas à La Fontenelle**

*Un nouveau prestataire fournissant des repas de meilleure qualité et le prix attractif incitent de nombreux élèves à prendre leur repas de midi à La Fontenelle.*

*Depuis la réouverture de la piscine, le service de conciergerie n'est plus en mesure de seconder les deux animateurs du Centre jeunesse pour assurer la gestion de l'espace repas.*



*En fonction de l'évolution de la fréquentation de l'espace repas, le Conseil communal nous propose d'augmenter le taux d'engagement de la gestionnaire de l'économat scolaire 0,07 EPT pour un montant total annuel de CHF 5'775.*

*Depuis le début de cette année, cette nouvelle organisation donne satisfaction. Dès lors, en cas d'acceptation de cette proposition, l'entrée en vigueur de ce nouveau taux de travail est prévue à l'issue du délai référendaire, soit à partir de mois de mai 2019. Les heures déjà effectuées en début d'année 2019 seront comptabilisées en heures supplémentaires.*

*Après discussion, bien que la CGF comprenne les besoins inhérents à la hausse du nombre d'élèves au sein du CSVR ces dernières années, elle est préoccupée par le taux d'augmentation de postes du personnel.*

*Néanmoins, une majorité des membres acceptera ces deux arrêtés y relatifs et vous suggère d'en faire de même. »*

**Mme Claudine Geiser (PLR)** communique le rapport du groupe PLR.

*« Tout d'abord le groupe PLR salue la transparence du Conseil communal dans ce dossier.*

*Le service socio-éducatif a été initié lors de la création du Cercle scolaire en 2012 et vient en aide aux enfants en difficulté scolaire.*

*Depuis lors, le nombre d'élèves et les tâches lui incombant se sont passablement intensifiés, notamment dû à l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers.*

*L'augmentation, même minime, de personnel préoccupe toujours notre groupe, mais relevons également l'importance de ce service en milieu scolaire.*

*Actuellement, ce besoin en personnel est fondé, mais demandons au Conseil communal d'être attentif à toute diminution de fréquentation et, le cas échéant, de réévaluer la situation.*

*Au vu des différents éléments portés à notre connaissance notre groupe soutiendra cet arrêté.*

*Concernant l'espace repas, il s'agit d'une réorganisation interne et de redistribution des tâches liées à l'évolution de la fréquentation. Notre groupe acceptera également cet arrêté. Quant aux amendements proposés par le groupe des Verts, notre groupe demandera une suspension de séance. »*

**M. Pierre-André Studer (PS)** informe de la position du groupe PS.

*« Le groupe PS remercie le Conseil communal et l'administration pour le rapport très complet qui nous est fourni concernant l'augmentation de la dotation en personnel du service socio-éducatif et de gestion de l'espace repas à La Fontenelle.*

*Il est démontré dans ce rapport que le CSVR est sous-doté en comparaison avec d'autres structures similaires, d'autres cercles scolaires.*



*A ce propos, nous estimons qu'une augmentation du personnel serait bienvenue pour éviter une accumulation d'heures supplémentaires pour le personnel actuel. En d'autres termes, le groupe PS votera à l'unanimité l'augmentation aussi bien du poste socio-éducatif que du poste lié à la gestion de l'espace repas et estime que cette réorganisation est nécessaire. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** remercie le Conseil communal pour le rapport complet. Il se questionne toutefois sur le bienfondé de cette augmentation de poste. Les besoins et les effectifs de l'école évoluent rapidement, c'est la raison pour laquelle le groupe des Verts dépose un amendement, qui consiste en la limitation de cette augmentation de 0,3 EPT à une période de quatre ans. Une réévaluation serait demandée au Conseil communal à l'issue de ces quatre ans.

**Mme Verena Luder (UDC)** rapporte la position du groupe UDC.

*« Nous sommes stupéfaits d'apprendre que certains élèves de l'école obligatoire sont laissés tout simplement libres lors de la pause de midi. Certains descendent au village pour acheter leur pique-nique et mangent ensuite sur les escaliers. Dès lors, nous avons du mal à comprendre la volonté d'engager du personnel pour surveiller les élèves restant sur place alors que d'autres sont laissés à eux-mêmes.*

*Ne pouvons-nous pas mettre en place un système de sécurité pour tous les enfants. Il y en a qui apportent leur pique-nique et disparaissent n'importe où et personne ne s'en occupe. Les parents sont inquiets. Nous sommes d'accord pour engager ce personnel si cela permet d'introduire un minimum de discipline, sinon, nous ne voyons pas la raison. »*

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** remercie de l'entrée en matière sur ce projet.

Elle précise que le service socio-éducatif a été créé lors de la réorganisation du CSVR. À ce moment-là, 1,6 EPT y a été consacré, sans être certain des besoins réels. Une large augmentation des élèves suivis ainsi que des tâches liées à l'accord-cadre sur la pédagogie obligent le service socio-éducatif à réaliser de nombreuses heures supplémentaires.

S'agissant de l'espace repas, elle précise que le CSVR a changé de prestataire et que les repas sont à présent meilleurs et moins chers pour les adolescents (CHF 7.50). Le Centre jeunesse assure l'encadrement.

Quant au fait que certains élèves se rendent à Cernier, elle tient à ajouter que certains parents donnent de l'argent aux élèves, certains leur donnent un pique-nique et certains s'achètent des repas à La Fontenelle. Le Conseil communal ne peut pas avoir d'emprise sur cet état de fait.

Une augmentation du temps de travail pour la gestionnaire de l'économat avait déjà été demandée il y a deux ans en même temps qu'une augmentation pour la gérance du patrimoine. La gérance s'occupait du service de midi à La Fontenelle et elle avait repris la distribution du matériel dans les collèges. Le nouveau bâtiment H a été ouvert dans le même temps, la nouvelle piscine fonctionne également. La conciergerie assume de nouvelles tâches supplémentaires mais sans augmentation de l'effectif. Il semblait logique au Conseil communal de reprendre la tâche de l'accueil de midi avec une personne disposée à assurer le concept d'hygiène également.



**Vote d'entrée en matière** : l'entrée en matière est acceptée par 33 voix contre 1 et 0 abstention.

**M. Romain Douard (Les Verts)** précise que le groupe des Verts propose d'accepter l'augmentation de poste pour une durée limitée de 4 ans et de la rediscuter dans quelques années et propose un amendement.

**M. Roby Tschopp (CC)** précise que le poste de 30% ne sera pas attribué à une nouvelle personne mais ventilé sur les postes des collaborateurs déjà présents. De plus, une période de 4 ans n'est pas un poste fixe mais ne peut pas être considéré comme poste temporaire. Enfin, si les collaborateurs, licenciés après 4 ans, devaient se retrouver avec un avocat devant un Tribunal, le Conseil communal n'est pas certain que le Tribunal lui donnerait raison. Pour tous les éléments évoqués, le Conseil communal n'est pas favorable à cet amendement.

**Le président** suspend la séance.

A la reprise des débats, **Mme Claudine Geiser (PLR)** informe que le groupe PLR refusera l'amendement car il est du ressort du Conseil communal d'analyser en permanence les besoins en personnel.

**M. Claudio Cerini (PS)** précise que le PS est sensible à la dotation de la Commune en personnel et à sa performance. Il ajoute qu'il n'est pas faisable de « discriminer » un poste. Le groupe PS ne soutiendra donc pas cet amendement.

**Vote de l'amendement** : l'amendement est refusé par 28 voix contre, 3 pour et 3 abstentions

**Vote de l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour le service socio-éducatif du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV)** : l'arrêté est accepté par 28 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

**Vote de l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour la gestion de l'espace repas au collège de La Fontenelle à Cernier** : l'arrêté est accepté par 27 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.

## **12. Recevabilité de l'initiative communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz »**

---

**M. Thierry Beausire (PLR)** informe que le groupe PLR accepte la recevabilité de ce rapport.

**M. Michele Faragalli (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Nous avons pris connaissance de ce rapport et à l'unanimité, nous vous proposons d'accepter ce projet. »*

**M. André Vallat (PS)** informe du rapport du groupe PS.



*« Tout comme les autres groupes, le groupe socialiste recommande de déclarer l'initiative recevable. »*

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** précise que tous les groupes ont compris le fond du rapport.

**Vote** : l'arrêté est accepté à l'unanimité.

### **13. Organisation de protection civile Val-de-Ruz**

---

**M. Hervé Oppliger (PLR)** rapporte la position de la Commission de sécurité.

*« La Commission de sécurité a pris connaissance du rapport d'information sur l'organisation de la PC Val-de-Ruz. Nos remerciements vont aux auteur-e-s du rapport qui est très clair et complet.*

*Il est difficile de recruter des spécialistes dans certains domaines de la sécurité. En effet, certaines tâches nécessitent une formation assez pointue, dont peu de personnes disposent. Ces formations peuvent être relativement longues et donc coûteuses.*

*Des collaborations dans le domaine de la sécurité sont déjà effectives avec La Chaux-de-Fonds pour les agents de sécurité publique et avec les Ambulances Roland pour ce qui concerne les secours médicaux. Ces collaborations donnent entière satisfaction.*

*Le départ du commandant de la PCi Val-de-Ruz vers la PCi du Littoral oblige notre Commune à faire le choix entre une collaboration avec une autre entité ou l'engagement d'une nouvelle personne.*

*Au niveau cantonal, dans les domaines de la sécurité que sont la police, les pompiers et la PCi, l'évolution tend vers des directions uniques avec 4 régions autonomes. Il apparaît donc comme raisonnable de rechercher une collaboration avec une des trois autres régions PCi. Comme Val-de-Travers n'a pas souhaité entrer en discussion, restaient les 2 grandes régions (Montagnes et Littoral). Le choix s'est porté sur le Littoral notamment du fait que le commandant actuel restera partiellement actif au Val-de-Ruz.*

*La Commission soutient la solution proposée par le Conseil communal. »*

**M. Thierry Beausire (PLR)** informe de la position de la CGF.

*« La CGF a pris acte du rapport d'information concernant la protection civile. Elle salue la transparence du Conseil communal, la qualité de son rapport et également la solution pragmatique retenue. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** communique le rapport du groupe PLR.

*« Le groupe PLR, dans sa séance de préparation, a pris connaissance du rapport d'information sur l'organisation de la protection civile de Val-de-Ruz.*

*Bien que regrettant le départ d'un commandant PCi compétent, pragmatique et dévoué, que je remercie ici pour le travail effectué au profit de la PCi de Val-de-Ruz et de ses habitants, nous*



*approuvons la solution retenue par le chef du dicastère à la lumière des variantes étudiées et en tenant compte également de la réflexion en cours pour une gouvernance supra régionale dans le domaine de la sécurité.*

*Le groupe PLR approuve à l'unanimité la variante retenue par la conclusion d'un mandat de prestation avec la Ville de Neuchâtel dans ce domaine particulier. »*

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** rapporte la position du groupe PS.

*« Le groupe PS a pris connaissance de ce rapport d'information et se positionne comme suit :*

*Le départ du commandant de la PCi Val-de-Ruz à l'OPC Littoral, ainsi que la difficulté à recruter ont conduit à opter pour une collaboration entre les OPC Val-de-Ruz et Littoral.*

*Sur le plan financier, la solution choisie permettra de réaliser de notables économies.*

*Sur le plan opérationnel, la solution retenue est globalement la plus favorable pour Val-de-Ruz. Elle permet de bénéficier du savoir-faire d'un commandant qui a mis sur pied la compagnie PCi vaudruzienne et s'inscrit dans l'évolution cantonale de la PCi.*

*En conclusion, le groupe PS prend acte de ce rapport d'information et en remercie ses auteur·e·s. »*

**M. Michele Faragalli (Les Verts)** communique le rapport du groupe des Verts.

*« C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du rapport concernant la future organisation de la protection civile au Val-de-Ruz et la conclusion du mandat de prestation avec la Ville de Neuchâtel. Nous prenons donc acte de ce rapport et en remercions les auteur·e·s. »*

**M. François Cuche (CC)** remercie les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport. La solution choisie permettra des économies et profitera à tout le canton puisqu'il s'agit d'un pot commun. En 2022, une nouvelle loi sera votée et imposera des réformes dans les régions. Toute l'organisation de la protection civile dans le canton devra donc être revue. L'engagement d'un commandant maintenant, sans formation, ne lui aurait pas permis d'être opérationnel d'ici à 2022. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal a préconisé cette solution. Il profite de l'occasion pour transmettre ses félicitations au commandant sortant présent dans la salle et lui souhaite ses meilleurs vœux pour son avenir professionnel.

**Vote :** le rapport est accepté à l'unanimité.



---

## **14. Motions et propositions**

---

### **14.1. Motion M19.001 des Verts : les affiches s'affichent.**

---

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** rappelle le texte de la motion.

*« Le Conseil communal est prié d'établir un concept d'affichage culturel, sportif et politique dans la commune.*

*Depuis l'antiquité, les lieux publics ont toujours été des lieux de circulation de l'information. L'affichage y a souvent pris un rôle primordial, qu'il soit réglementé ou « sauvage » il est de tout temps l'expression de la vie locale.*

*Si les Communes du Val-de-Ruz avaient des pratiques fort diverses en matière d'affichage, force est de constater que la Commune fusionnée a repris à son compte les plus restrictives. Aujourd'hui, les zones d'affichage officielles n'existent quasiment plus et les derniers abribus à les accueillir se voient nettoyés séance tenante par des employés de la Commune dont on se demande d'où leur est venu un tel acharnement.*

*Lors du projet de fusion, une des craintes souvent évoquée était la garantie du maintien de la vie villageoise. Or, l'affichage en est un des vecteurs principaux. Plusieurs associations locales sont ainsi privées d'un moyen simple et peu coûteux de faire la promotion de leurs événements au nom d'un hygiénisme navrant.*

*L'affichage « sauvage » au bord des routes, que notre Conseil avait autorisé, se trouve aujourd'hui encadré par des contraintes administratives et sanctionné par un nettoyage culturel qui ne fait que décourager les dernières personnes encore engagées bénévolement dans la vie sociale de notre commune.*

*Les mesures suivantes pourraient être mises en œuvre par le Conseil communal :*

- *création d'un groupe de réflexion comprenant des représentants des milieux culturels, sportifs et politiques, on pourrait imaginer que ce soit la nouvelle Commission qui s'en occupe ;*
- *nomination d'une Commission permanente de l'affichage ;*
- *installation d'un panneau d'affichage dans chaque abribus (par exemple en remplaçant un des panneaux en verre des nouveaux abris par un panneau contreplaqué marine) ;*
- *installation d'au moins un lieu d'affichage par centre de village dans le style des colonnes Morris que l'on trouve à Paris par exemple ;*
- *installation de plusieurs gabarits d'affichage au bord des routes à l'image de celui du terrain de football de Fontainemelon (non utilisé, il reste transparent donc discret) ;*



- *élaboration d'une charte d'affichage qui définit les formats, les délais, les modes de collage, le respect des affiches déjà collées, le type d'affichage autorisé. »*

**M. Cédric Cuanillon (CC)** rapporte la position du Conseil communal.

*« Le Conseil communal combat cette motion, comme il l'a déjà fait lors du dépôt d'une motion presque identique traitée en séance du 18 avril 2016, en provenance de Roby Tschopp (Les Verts). Il a par ailleurs également répondu à votre Conseil sur une question de Roby Tschopp (Les Verts) le 12 décembre 2013 et de Frédéric Cuhe (PS) le 15 février 2016, toujours dans la même ligne. »*

*Le Conseil communal précise qu'il a mis en place un affichage officiel pour les élections permettant, comme la loi le lui demande, une visibilité équitable des différents partis politiques de notre territoire, cela dans tous les villages de notre Commune. Le Conseil communal avait par ailleurs répondu à ce sujet à une question de Frédéric Cuhe (PS) en février 2013. L'inauguration de ces supports se déroulera pour les prochaines élections communales, en mai ou juin 2020.*

*Par contre, il est toujours opposé à la mise en place de nouvelles structures d'affichage, ainsi qu'à l'usage des abribus à ce titre. La gestion de ces affichages collectifs demande une énergie que notre administration n'a tout simplement pas, les expériences passées démontrent souvent les problèmes qu'engendrent de tels affichages sans un entretien très soutenu, voire continu. Par ailleurs, notre Commune s'affiche comme « Commune sans papier » et offre aussi la possibilité aux associations et groupements divers d'être visibles sur son site, de compléter l'agenda des manifestations et ainsi aussi de bénéficier de la publication de notre journal régional, Val-de-Ruz info.*

*De plus, il existe déjà quelques panneaux bien situés pour faire de pareils affichages. Les sociétés villageoises sont à quelques endroits propriétaires et responsables de ces publications, ce système fonctionnant par ailleurs à satisfaction. Mais il est vrai qu'il ne permet pas un affichage à large échelle, mais plutôt un affichage ciblé au village concerné.*

*Ainsi, le Conseil communal aura donné son avis, toujours le même, par MM. François Cuhe et Armand Blaser en 2013, par Mme Anne-Christine Pellissier et M. Armand Blaser en 2016 et ce jour par mes soins. »*

**M. Pascal Truong (PLR)** transmet la position du groupe PLR.

*« Platon, Aristote ou Cicéron débattaient sur l'agora, puis vint Gutenberg, et enfin Bill Gates.*

*Un bien? Un mal? Toujours est-il que nous vivons désormais ainsi.*

*Les motionnaires se plaignent que l'affichage actuel est, je cite : " encadré par des contraintes administratives et sanctionné par un nettoyage culturel qui ne fait que décourager " et ils proposent quelques lignes plus loin l'élaboration d'une charte et la création d'une Commission.*

*Et enfin, le groupe PLR se doit de s'inquiéter des coûts d'une telle motion. Nous rejeterons donc ce projet. »*



**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** informe les membres du Conseil général de la position du groupe PS.

*« Je suis désolé de n'avoir les mêmes références. On pourrait les inventer peut-être ou peut-être aussi essayer de faire la part des choses et couper la poire en deux, de trouver un juste milieu. C'est un petit peu la tentative parce qu'effectivement, tout le monde n'est pas connecté, n'a pas les mêmes façons de se renseigner ni les mêmes moyens si on pense à l'ensemble de la population.*

*C'est la raison pour laquelle même si nous estimons que la problématique de l'affichage n'est pas de première priorité, elle mérite cependant que l'on s'y penche, même s'il n'y a pas urgence.*

*Nous sommes d'avis qu'il faut si possible utiliser les structures existantes - on évitera aussi les coûts pour ce faire - comme la Commission sports-loisirs-culture nouvellement nommée, plutôt que de créer un groupe de réflexion.*

*Sur le fond encore, nous partageons l'avis que l'affichage doit être possible mais réglementé, de se limiter à l'essentiel sans mettre en place des usines à gaz. A ce propos, l'établissement d'une charte nous paraît excessif.*

*En dernier lieu, la réglementation future mise en place ne doit pas conduire à une charge de travail supplémentaire pour les employés communaux.*

*Compte tenu de ces éléments, le groupe PS soutiendra cette motion en espérant que l'on ne demande pas l'impossible ou la quadrature du cercle. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** est frappé de l'arbitraire au sein de la Commune. Il se questionne sur les coûts des deux abribus de Fontainemelon qui autorisent l'affichage et mentionnent le lieu d'affichage de Cernier Centre où, selon lui, règne un certain respect des lieux.

Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir les statistiques de visites sur le site internet communal. Il déplore le fait que le Val-de-Ruz est la seule Commune qui n'ait plus d'affichage.

**Vote** : la motion est combattue par 21 voix contre, 12 pour et 1 abstention.

#### 14.2. Motion populaire M19.002 : Réorganisation de l'école

---

**Le président** précise que cette motion a été déposée avec 1'353 signatures.

**Mme Claudine Geiser (PLR)** rapporte la Commission du groupe PLR.

*« Lors de sa séance de septembre dernier, le Conseil général acceptait le rapport portant sur la réorganisation de l'école, en particulier une modification du règlement du CSVR. Nous validions alors un principe de fond, la mise en œuvre étant de la compétence de la direction du CSVR et du Conseil communal.*

*Dans ce rapport était présentés les différentes étapes organisationnelles mises en place depuis 2012 par le CSVR, les problèmes rencontrés actuellement et les résultats des travaux menés par un groupe de travail composé d'une quarantaine de personnes issues de plusieurs Commissions en lien avec l'école, qui étaient appelées à envisager de nouvelles pistes quant à l'enclassement des*



*élèves à Val-de-Ruz. Le constat remonté au Conseil général notait que le modèle organisationnel actuel ne permettait plus de répondre de manière satisfaisante aux besoins pédagogiques et que la direction du CSVR demandait plus de souplesse dans le règlement pour répondre aux besoins actuels de l'école.*

*Par la suite, des informations concernant la réorganisation de l'école ont régulièrement été publiées. Les travaux de mise en oeuvre de la réorganisation de l'école se sont poursuivis, en particulier la future organisation des classes et la répartition des élèves pour la rentrée scolaire, comme cela se fait chaque année. On peut bien s'imaginer qu'il ne s'agit pas d'un simple tableau Excel. Pour rappel, le rapport mentionnait que le processus de réorganisation pour l'année scolaire 2019-2020 se poursuivrait "dans la mesure où le bilan financier entre le modèle actuel et le nouveau reste équilibré". Ceci est aujourd'hui de la responsabilité de la direction du CSVR et du Conseil communal.*

*Comme il nous l'a été maintes fois répété, la réorganisation vise un lissage des effectifs de classe dans le but d'offrir une meilleure qualité d'enseignement et une équité de prise en charge à l'ensemble des élèves de Val-de-Ruz. Les parents ont été informés sur les principes de la réorganisation au mois de janvier par courrier et par séance. Le remaniement des classes leur a été annoncé fin février, afin de permettre aux parents d'anticiper les différentes organisations familiales. Il s'en est suivi un grand mouvement de contestation et le dépôt de la motion qui nous est soumise.*

*Au Val-de-Ruz, des déplacements d'élèves entre collèges sont depuis longtemps effectués. Avant la création du Cercle scolaire les anciennes communes s'organisaient entre elles. Le déplacement des enfants créait également une source d'inquiétude pour les parents. Au fil du temps, ils sont devenus plus coutumiers. Ce n'est pas pour autant qu'ils doivent devenir une norme. Aujourd'hui, les déplacements concernent environ 120 enfants. Avec la nouvelle répartition entre collèges environ 240 élèves seront concernés, majoritairement des élèves du cycle 2. Ceci étant engendré notamment par la suppression des classes à deux degrés. Les transports organisés par l'école sont en phase d'affinage, afin de trouver les meilleures synergies possibles avec les transports existants.*

*Concernant la motion déposée, celle-ci demande un moratoire sur la mise en oeuvre de la réorganisation de l'école. Notre groupe dans sa majorité ne soutiendra pas cette motion, et cela pour les raisons qui suivent :*

- 1. la mise en oeuvre de la réorganisation de l'école suit globalement les lignes tracées dans le rapport de septembre dernier ;*
- 2. les tâches opérationnelles dans l'organisation des classes ne sont pas du ressort du Conseil général ;*
- 3. l'instrument de la motion nous semble mal adapté, dans le sens où un délai d'une année est donné pour y répondre ;*
- 4. un soutien à cette motion décrédibiliserait les Autorités et la direction du CSVR en donnant l'image que la démarche n'est pas maîtrisée et qu'elle est précipitée ;*



5. *cela apporterait une situation d'incertitude et de confusion pour la prochaine rentrée scolaire.*

*Notons que des débats nourris ont eu lieu au sein de notre groupe, principalement sur le déplacement d'un petit nombre d'élèves du cycle 1, ce scénario ne devant être envisagé qu'exceptionnellement. Cette mesure doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Le déplacement se fera par navette scolaire de collège à collège. Nous invitons la direction du CSVR et le Conseil communal à tout mettre en œuvre pour garantir un transport sécurisé des élèves.*

*Notre groupe s'est montré très préoccupé par la campagne de dénigrement vis-à-vis des Autorités communales et scolaires et du corps enseignant. L'école est un sujet hautement sensible, notre groupe comprend la réaction d'inquiétude des parents. Nous enjoignons la direction du CSVR de mettre tout en œuvre pour accompagner les élèves et les familles, notamment au travers d'une communication réfléchie.*

*Dans le cadre de ses compétences, la direction du CSVR, en concertation avec les enseignants et tous les acteurs de l'école, s'efforce de construire une école qui s'adapte à l'évolution de la société et aux réalités qu'elle rencontre actuellement. Pour éviter de nuire au bon fonctionnement de notre école, il nous semble important que tout un chacun adopte une attitude constructive et respectueuse. »*

**M. Pierre-André Studer (PS)** communique le rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance de cette motion qui a généré un débat intense dans ses rangs.*

*En effet, le thème de l'école générant la récolte de plus de 1'300 signatures ne nous laisse pas indifférents. Pour reprendre les termes des motionnaires, l'avenir de nos enfants doit rester au centre de nos préoccupations. Je suis prêt à parier que nous tous, membres du Conseil général, partageons cette préoccupation. C'est aussi avec cet objectif que nous avons adopté en septembre dernier la réorganisation qui nous a été soumise.*

*Le rapport présenté prenait aussi en compte les buts pédagogiques liés à un enseignement de qualité et présentait d'une façon rationnelle les moyens pour y arriver. Par cette démarche rationnelle, qui devait tenir compte de la réalité géographique de notre commune, les auteur-e-s ont élaboré un plan visant à optimiser les infrastructures mises à leur disposition. Ce travail n'a pas été mené dans la précipitation et, si des élèves doivent être déplacés, leur sécurité a été prise en compte.*

*En fait, c'est avant tout la question des déplacements qui nous semble être au centre des préoccupations des motionnaires. Sans déplacement d'élèves, nous n'en parlerions pas ce soir. A ce propos, il est important de mentionner qu'à l'heure actuelle, environ 120 élèves pendulent quotidiennement entre leur domicile et l'école du village d'à côté. Il est vrai que la réforme proposée implique d'en avoir environ 100 de plus qui feront le même exercice. Est-ce une raison suffisante pour repousser cette réorganisation. Le groupe PS dans sa grande majorité ne le pense pas.*



*Par contre, nous sommes conscients que notre Conseil général a un vrai problème de communication. Dans bien des cas, les décisions que nous prenons, basées sur d'excellents rapports, ne sont pas comprises. En communication, il arrive qu'un rapport de 40 pages décrivant une situation complexe soit résumé en une seule phrase dans les journaux ou sur les réseaux sociaux. Sans considérant, sans nuance, sans pesée d'intérêts, intérêt général ou particulier.*

*Nous, membres du Conseil général, ne sommes vraiment pas habitués à travailler de cette manière. Nous préférons passer des soirées entières à chercher des solutions optimales en acceptant chacun ou chaque parti et faire des compromis. Peut-être devons-nous revoir nos méthodes afin de mieux faire comprendre que nos décisions, notamment dans le domaine scolaire, visent toujours à défendre l'intérêt général.*

*Mesdames et Messieurs, nous ne cachons pas notre embarras devant cette démarche citoyenne mais nous estimons qu'un moratoire d'une année ne peut changer fondamentalement la décision que nous avons prise en septembre dernier.*

*En conséquence, le groupe PS ne soutiendra pas cette motion. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** informe de la position du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a pris connaissance de la motion populaire communale demandant au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal d'adopter un moratoire sur le projet de réorganisation de l'école.*

*Les motionnaires estiment que le projet n'apporte pas les garanties suffisantes en termes de maintien de la vie des villages autour de l'école, de sécurité des élèves et de coûts pour les familles.*

*Ils mettent également en exergue le caractère arbitraire de certains choix de déplacer des enfants d'un village à l'autre.*

*Les 1'350 signatures réunies en moins de 2 semaines montrent de manière on ne peut plus claire que la réforme induit une forte incompréhension et un profond malaise auprès d'une partie des parents d'élèves. Nous devons sérieusement nous interroger sur les raisons qui poussent les citoyennes et citoyens de notre commune à remettre en question cette réorganisation ainsi que de nombreuses autres décisions prises par nos Autorités ces derniers temps.*

*Pour rappel, lors de la séance de septembre dernier, notre groupe avait marqué son désaccord avec le projet présenté. La question des transports et la perte de l'identité villageoise étaient au centre de nos préoccupations. L'évolution prise par ce dossier depuis lors nous conforte dans l'idée que la réforme fait fausse route sur plusieurs points.*

*En premier lieu, notre groupe est sensible à l'argument de la fonction sociale jouée par l'école en tant que ciment de la vie et de l'identité des villages. Nous pensons que ce rôle a tout autant de poids que les arguments pédagogiques, qui ont pesé très fort dans la réorganisation. Selon nous, l'école ne doit pas s'arrêter aux limites de la cour de récréation, mais doit s'insérer dans sa communauté. Le choix des familles de venir s'installer dans un village du Val-de-Ruz est fortement*



*conditionné par la présence de l'école et la vie sociale qui en découlent. Pour nous, l'école intégrative c'est aussi une école qui s'intègre dans la cité.*

*D'autre part, alors que les jeunes descendent dans la rue pour crier leur inquiétude face aux dérèglements climatiques et que certains parents d'élèves vaudruziens se disent eux aussi plus chauds que le climat, la solution consistant à résoudre nos problèmes d'enclassement par des transports motorisés ne brille pas particulièrement par son exemplarité. Comment dans ce contexte continuer de faire la promotion du cheminement de l'école à pied sans faire le grand écart ?*

*Enfin, nous avons le sentiment que la réforme envisagée demande aux élèves et aux parents de s'adapter pour correspondre à des prescriptions venues d'en haut, alors que selon notre conception, c'est à l'école de s'adapter à son environnement.*

*Notre groupe demande donc au Conseil communal ce qu'il entend faire pour répondre aux inquiétudes légitimes des parents et résoudre les cas les plus flagrants relatés dans la presse ou portés à la connaissance de notre Conseil ?*

*A plus long terme, nous aimerions savoir comment le Conseil communal envisage l'avenir du système scolaire à Val-de-Ruz. La concentration des élèves dans quelques collèges est-elle l'objectif visé ? Si tel devait être le cas, nous estimons qu'une telle évolution ne peut pas se décréter sans faire l'économie d'un large débat et d'une validation par la population.*

*En l'état, notre groupe estime que la motion populaire visant à instaurer un moratoire doit être soutenue afin de ramener un tant soit peu de sérénité dans les débats. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** souhaite faire part de son avis personnel.

*« En tant que membre du Conseil d'établissement scolaire, j'ai eu le privilège de participer aux séances du groupe de travail sur la réorganisation scolaire de Val-de-Ruz. Ce groupe de travail était composé d'un panel de personnalités issues des différents cycles scolaires communaux, des représentants du service de l'enseignement obligatoire, du service des transports, de l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée, des représentants des associations des parents d'élèves ainsi que des représentants du Conseil général. Bien que consultatif, ce groupe de travail a émis des pistes de réflexion et des recommandations qui n'ont pas toutes été entendues par les décideurs notamment la principale qui était de ne pas déplacer les élèves du cycle 1, sauf exception.*

*Ces exceptions ont été mises en place à grande échelle avec, comme pour les autres cycles, une information déficiente qui suscite dès lors l'incompréhension des parents et de plus de 1'300 signataires qui ont été interpellés par cette réorganisation menée au pas de charge, incompréhension qui aurait pu être évitée si une communication avait été faite correctement par des professionnels et non pas avec des informations lacunaires qui n'ont eu que pour effet de désécuriser les parents et dont je partage les craintes en matière de sécurité routière, de transports scolaires et de temps de déplacement induits inutilement.*



*Pour les raisons invoquées, je soutiendrai la motion populaire déposée. »*

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** ajoute au débat son avis personnel.

*« Les arguments avancés lors de la séance de septembre à l'appui du rapport étaient très incomplets, voire confus ou erronés. On nous disait par exemple qu'on ne toucherait pas au cycle 1, sauf exception comme ça vient d'être dit. On nous a également dit que les cantons voisins n'autorisent plus 2 niveaux dans la même classe, sous-entendant que Neuchâtel allait s'y plier sinon pourquoi les mentionner ? C'est du moins ce qui a été compris. De plus, aucun chiffre n'était disponible, tant concernant les coûts que le nombre d'élèves déplacés.*

*Or, il s'avère que la première promesse, relative au cycle 1, n'a pas été tenue et que le 2<sup>ème</sup> argument relatif aux 2 niveaux par classe est non avvenu pour Neuchâtel. Je me sens donc un peu dupé et pour cette raison je demande une révision du projet. Même si ce n'est pas forcément pour toutes les mêmes raisons que celles des motionnaires, je soutiendrai leur demande, en espérant que des adaptations puissent être et soient faites. Je ne peux accepter qu'on doive se prononcer sur la base d'arguments incomplets et de promesses non tenues, c'est pour moi une question d'éthique et d'honnêteté politique.*

*On ne doit pas prendre de décision dans des buts électoralistes, mais on ne peut balayer d'un simple revers de main les inquiétudes exprimées par 1'350 citoyens. »*

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** rappelle que la CGF ne s'était pas prononcée en septembre dernier par manque d'éléments. Elle souhaiterait connaître les coûts relatifs à ces déplacements d'élèves, en comparaison avec le maintien des classes à deux degrés. Elle s'abstiendra lors du vote.

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** communique la position du Conseil communal.

*« A aucun moment le Conseil communal ni la direction n'a souhaité faire une réorganisation sans prendre le monde avec lui ou avec eux. Tout ce qui a été mis en place volontairement visait à avoir une large consultation. De même en terme de communication, c'est vrai, jamais une communication de telles nouvelles n'est bonne, quel que soit le moyen utilisé. Là, volontiers, je le concède, nous aurions pu faire mieux mais nous aurions fait différemment, nous avons fait différemment les années d'avant, les réactions ont été similaires par les familles touchées par un déplacement d'élèves.*

*Déplacement d'élèves, de quoi parle-t-on ? Certains chiffres ont été dit, aujourd'hui 120 élèves sont déplacés par année scolaire entre les cycles 1 et 2 sur les années 1 à 8. Demain, ou à la prochaine rentrée scolaire, cela représente à ce jour 241 élèves sur un effectif de 1'650.*

*Comment se répartissent-ils ?*

*En 1<sup>ère</sup> - 2<sup>ème</sup> année, cela représente 9 élèves de Valangin qui systématiquement sont déplacés à Boudevilliers.*



*En 3<sup>ème</sup>, 17 élèves dont 8 de Valangin et 1 de Coffrane (mais nous ne pouvons pas garder un seul élève dans une classe la loi ne l'autorise pas et nous n'avons pas d'autre choix que de le déplacer) et 7 de Savagnier.*

*En 4<sup>ème</sup>, 27 élèves, dont 7 de Valangin et les 20 autres répartis entre Dombresson et Les Geneveys-sur-Coffrane, ceci pour compléter la classe de Coffrane qui ne peut s'ouvrir avec uniquement 7 élèves ou 7 élèves plus une 3<sup>ème</sup>.*

*En 5<sup>ème</sup>, 45 élèves, en 6<sup>ème</sup>, 42 élèves, en 7<sup>ème</sup>, 49 élèves, en 4<sup>ème</sup>, 52 élèves. Chaque fois, nous prenons en compte les élèves de Valangin et de Boudevilliers qui sont déjà déplacés.*

*Cela représente, pour le cycle 1, 53 élèves, dont 31 sont déjà déplacés cette année sur 776, donc cela représente 22 nouveaux élèves. Les déplacements sont motivés par un lissage des effectifs ou l'obligation de compléter une classe par exemple à Coffrane. Entre Dombresson, Savagnier et La Côtière, c'est également une organisation liée à un lissage des effectifs, celui-ci engendrant de facto la création de classes à un seul degré même si ce n'est pas le but originel.*

*Cycle 2 : 188 élèves sur 877 seront déplacés. La motion populaire qui est soumise aujourd'hui à votre Autorité met l'accent sur la vie des villages, la sécurité des transports et les coûts pour les familles.*

*La vie des villages : c'est vrai cela a été dit dans le rapport, Val-de-Ruz forme une seule Commune. Si nul ne conteste l'importance de maintenir la vie dans les villages ni que l'école y contribue, tout comme les sociétés locales, cela ne peut, à notre sens, être le but en soi d'une école. La question des fêtes scolaires, qui a été relevée par de nombreux parents, sera reprise au niveau du Conseil des délégués de collèges en temps voulu, cet élément étant à notre avis important.*

*Les transports maintenant. Les parents ont reçu en février le lieu de scolarisation de leur enfant, ainsi que la liste de classe pour la prochaine rentrée scolaire. Habituellement, ces informations sont transmises à fin juin ou à la veille des vacances scolaires. L'objectif de donner ces éléments aussi rapidement était de permettre aux parents qui utilisent les structures d'accueil parascolaire de gérer leurs inscriptions au mieux.*

*Les parents ont également été informés, lors des séances de janvier, que des transports seraient organisés de collège à collège pour les navettes scolaires et de village à village pour les transports publics. Ils ont été également avertis que des informations suivraient au cours du printemps, notamment sur les changements d'horaires des collèges pour mieux coller aux transports. Il est donc tout à fait vrai qu'à l'heure actuelle, ils ne possèdent pas tous les éléments relatifs à l'organisation des déplacements pour la prochaine rentrée. Cela n'a rien d'inhabituel au niveau de l'école et nous sommes dans les temps. Les inquiétudes des parents par rapport aux conditions de déplacement ont été également entendues et sont intégrées dans l'organisation des transports.*

*Les coûts de déplacements sont à charge de la Commune selon le principe de la gratuité de l'école. Ainsi, les élèves seront pris en charge au collège de domicile lorsque les transports sont effectués par navette et à l'arrêt de bus de l'école ou du lieu d'habitation en fonction de l'organisation*



*parentale pour les transports publics. Les abonnements seront fournis, les transports seront gratuits et les horaires des collèges seront adaptés à cette nouvelle organisation.*

*A noter qu'un moratoire d'une année ne changerait pas cette phase d'incertitude relative à l'année de mise en route. Une fois les transports organisés, c'est vrai, nous pourrions refaire chaque année l'organisation des nouvelles classes. Les classes étant constituées au cycle 2 continueront avec le même groupe classe, mais pour les élèves qui arriveront à l'école ou qui passeront au cycle 2, l'organisation sera refaite chaque année en fonction des éléments connus en matière de transport.*

*Du point de vue financier, c'est un montant d'environ CHF 500'000 en 2018 qui a été consacré à la mise en place d'heures d'appui ou de dédoublement liées aux grands effectifs ou classes à deux degrés. Pour mémoire, une classe de 7<sup>ème</sup> - 8<sup>ème</sup> coûte jusqu'à CHF 50'000 de plus qu'une classe de 7<sup>ème</sup> et jusqu'à CHF 40'000 de plus qu'une classe de 8<sup>ème</sup>. La plupart des navettes qui seront mises en place sont construites sur des itinéraires qui sont déjà existants. Je ne peux pas vous fournir de chiffres précis ce soir puisque maintenant nous attendons le retour des offres faites auprès des transporteurs.*

*Enfin, le Conseil communal reste convaincu que cette démarche ne peut qu'être bénéfique pour la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves, ainsi que pour les conditions de travail qu'une collectivité publique se doit d'offrir à son personnel.*

*Sans revenir sur le contenu du rapport de septembre ou au courrier de réponse qui a été mentionné par le président au début de la séance, je terminerai juste par deux exemples vécus à Val-de-Ruz sur l'opportunité pédagogique d'avoir ou non des classes à deux niveaux. Et je n'ai jamais dit qu'ils étaient interdits à Neuchâtel, j'ai dit que les classes à deux niveaux étaient interdites sur Vaud mais que les nouveaux moyens d'enseignement et les réformes rendent l'application difficile dans des classes à deux degrés.*

*A l'heure actuelle à Val-de-Ruz, dans plusieurs classes à deux degrés, on assiste à une augmentation du nombre d'enfants qui travaillent avec des paires sur les oreilles, car ils n'arrivent juste pas à se concentrer lorsque l'enseignant-e dispense une leçon à l'autre moitié de la classe. Pour nous, c'est quelque chose d'inquiétant.*

*Ensuite, l'idée générale veut que les élèves qui sont dans une classe à deux degrés bénéficient d'une « révision » sur les sujets qu'ils n'ont pas bien intégrés l'année précédente ou d'une première approche lorsqu'une nouvelle matière est dispensée à la demi-classe du niveau supérieur. Toutes les recherches en neurosciences montrent que personne, pas même les femmes, n'est capable de réaliser deux tâches en même temps. Dès lors, soit l'élève se concentre sur son travail personnel, soit il écoute l'enseignement dispensé à l'autre demi-classe au lieu d'avancer dans son travail. Seul-e-s les meilleur-e-s élèves, qui ont terminé leur travail avant tout le monde, bénéficient de cette configuration. Par ailleurs, c'est bien le modèle du travail par atelier, tel qu'il se fait de plus en plus à Val-de-Ruz avec des groupes d'élèves qui varient au fil des jours de la semaine et de l'année, qui permet d'exploiter au mieux les avantages du travail avec les pairs.*



*Enfin, la séance organisée jeudi dernier pour les 480 parents d'élèves concernés par un déplacement à la prochaine rentrée a réuni un peu plus de 70 personnes.*

*Le Conseil communal reste convaincu de la pertinence de mener cette réorganisation, son devoir étant prioritairement de mettre en œuvre les réformes et l'intégration de tous les élèves dans l'école régulière. Pour cette raison, il s'oppose à la motion populaire. »*

**M. André Vallat (PS)** demande une suspension de séance.

A la reprise des débats, **Mme Chloé Douard (Les Verts)** rappelle que le Conseil communal n'a pas répondu à la question de l'intention de la Commune vis-à-vis des collèges.

S'agissant des classes à deux degrés, elle ajoute qu'elle a vécu cela il y a quelques années et qu'elle y a trouvé plein d'avantages, comme le soutien des élèves plus grands, la possibilité de connaître d'autres camarades. Quant au fait d'aller à pied à l'école, c'était l'occasion de faire un bout de chemin et de discuter avec les copains d'école.

**M. Pierre-André Studer (PS)** précise que le PS fait confiance aux Autorités et aux autorités scolaires. S'agissant des déplacements, ils doivent être optimisés et le dialogue doit être encouragé entre les parents et les autorités scolaires. Il ajoute qu'il enjoint le Conseil communal à faire des efforts au niveau de la communication et à minimiser l'impact au niveau du cycle 1. Le processus ne doit pas être stoppé mais la situation doit être arrangée par le dialogue.

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** précise qu'il y a une volonté très claire de maintenir tous les collèges à Val-de-Ruz ce qui est, de plus, fixé dans le règlement.

Elle ajoute que les moyens d'enseignement ont changé ainsi que l'intégration dans l'école de tous les élèves. Il est constaté également qu'avec les heures d'appui permises par le Canton, l'enseignement de qualité voulu n'est pas atteint. Les quotas d'heures sont donc augmentés pour atteindre la qualité souhaitée.

Elle précise que le Conseil communal est sensible aux changements au cycle 1 et ajoute que ce dernier va réfléchir pour diminuer les déplacements au cycle 1, ce qui engendrera un dépassement du nombre de classes, à négocier avec la cheffe du Département de l'éducation et de la famille.

**Vote** : la motion est combattue par 20 voix contre, 12 voix pour et 2 abstentions.

## **15. Résolutions, interpellations et questions**

---

### **15.1. 119.001 - Avenir du site de Landeyeux**

---

Interpellation du groupe PLR

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** communique le texte de son interpellation qu'il a souhaité ne pas transmettre avant la séance.



*« En février 2017, quelques représentants de notre groupe ont interpellé le Conseil communal au sujet de l'avenir du site hospitalier de Landeyeux. Dans sa réponse, M. François Cuche (CC) avait assuré que le Conseil communal prenait l'engagement d'être actif sur ce dossier, que son souhait est de garantir sur ce site une activité et des emplois, qu'il allait se battre pour faire vivre Landeyeux, sans savoir encore sous quelle forme.*

*Depuis, il s'est passé pas mal de choses concernant HNe sur lesquelles je ne reviendrai pas en détail, mais le Grand Conseil a notamment accepté en février dernier le rapport de la Commission santé, dans lequel il est notamment précisé que la poursuite de l'exploitation des bâtiments de Landeyeux et du Locle pour la réadaptation serait maintenue « au moins pour les dix ans à venir ». De prime abord, c'est une bonne nouvelle que nous saluons. Nous aimerions toutefois poser quelques questions au Conseil communal :*

*- Avez-vous été consultés pour l'établissement de ce rapport ?*

*- Combien de postes de travail restera-t-il à Landeyeux ?*

*- En matière de gouvernance, il est écrit que les deux centres de réadaptation seront placés sous une direction unique et selon le rapport, « il appartiendra à la nouvelle entité gérant la réadaptation de prendre les décisions nécessaires pour répondre à l'évolution du secteur de la réadaptation ». Il n'est pas exclu qu'à terme, la réadaptation soit regroupée dans un seul bâtiment, à construire ou à agrandir. Le Conseil communal entend-il rester actif pour garantir la pérennité du site de Landeyeux au sein du RHNe (réseau hospitalier neuchâtelois) ? »*

**M. François Cuche (CC)** précise que la Commune a été consultée deux fois. Une fois en tant que Commune possédant un site hospitalier sur son territoire et une deuxième fois comme actrice de la CdC Santé. Le Conseil communal a largement pu s'exprimer et cite quelques extraits de sa prise de position sur le projet qui lui a été soumis.

*« Le Conseil communal a salué le travail de compromis politique aux accents régionalistes entrepris par la Commission santé du Grand Conseil. Par contre, notre Exécutif est surpris par l'interprétation que votre Commission a fait de l'initiative H+H et par les libertés prises en face d'une initiative difficilement applicable telle quelle.*

*Sur le plan financier, aucune projection, même sommaire, ne nous a été proposée dans la consultation. A combien peut donc être estimé le surcoût d'un tel projet en regard de la situation actuelle ? Ce projet représente, pour le Conseil communal, un chèque en blanc que notre Autorité ne peut pas cautionner à ce stade.*

*En fait, l'impression qui se dégage de cette proposition est que dans le Canton de Neuchâtel, nous allons à futur payer les soins hospitaliers plus chers pour deux petits hôpitaux régionaux réseaux, aux enveloppes finalement limitées avec, en finalité, un service sanitaire à la population amoindri, pour un coût certainement supérieur. De même, dans le projet proposé, nous constatons qu'un grand flou plane sur le devenir de la réadaptation et qu'aucune réforme n'est attendue rapidement dans ce domaine, on nous parle de quelque chose comme dix ans, ce qui est dommageable pour*



*Neuchâtel dans le contexte hospitalier romand et le développement de sites de réadaptation aux portes du canton.*

*En effet, dès 2020, un nouveau type de financement DRG spécifique à la réadaptation entrera en vigueur avec des contraintes majeures quant aux catégories de prestations fournies et aux qualifications spécifiques des professionnels. Reporter à plus tard la réforme de cette branche de la médecine hospitalière porteuse d'avenir pour le canton provoquera certainement un exode des patients potentiels de la réadaptation vers des structures hors canton qui auront obtenu l'habilitation selon les règles édictées par l'autorité de certification. Afin que l'on puisse offrir rapidement un site opérationnel dans le domaine de la réadaptation à Neuchâtel, le Conseil communal vous suggère de développer provisoirement, voire définitivement, la mission hospitalière de réadaptation cantonale sur le site de Landeyeux.*

*Au surplus, à la lecture de la description du projet, notre Autorité constate un manque de vision d'avenir avec le retour à deux hôpitaux régionaux sans envergure et l'oubli du patient alors qu'il devrait se trouver au centre du projet. »*

S'agissant de la question de savoir combien de postes de travail il restera à Landeyeux, **M. François Cuche (CC)** ne peut donner de chiffres précis mais peut confirmer la garantie du maintien d'un pôle d'emplois équivalent sur le site de Landeyeux, cela a été négocié avec le Conseil d'Etat dans le cadre des accords de positionnement stratégiques.

S'agissant de la direction des deux centres, il précise que c'est le Grand Conseil, par sa Commission santé, qui reprendra le dossier. Le Conseil communal regrette qu'aucun siège de cette Commission hautement stratégique ne soit occupé par un député vaudruzien. Le Val-de-Ruz est la seule région du canton qui n'est pas représentée ce qui ne lui permet pas d'avoir des informations directes et des appuis pour les projets. Le Conseil communal continuera à se battre pour l'avenir de Landeyeux, même avec les difficultés liées à ce manque de représentation et Landeyeux, même si son avenir n'est pas hospitalier, aura un avenir.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** affirme son entière satisfaction relative à la réponse de M. François Cuche (CC).

#### 15.2. 119.002 – Extinction nocturne de l'éclairage public

---

Interpellation de Mary-Claude Fallet, Raphaël Geiser, Claudine Geiser, Marie Jacot, Francis Krähenbühl, Hervé Oppliger et Yann Tripet

**M. Raphaël Geiser (PLR)** rappelle l'objet de l'interpellation, dont le texte est :

*« En novembre dernier, le Conseil général de Val-de-Ruz validait le crédit d'investissement permettant l'extinction nocturne de l'éclairage public, à l'exception des abords des passages piétons. Ce projet fut largement soutenu par nos Autorités. L'horaire d'extinction prévu pour l'ensemble du territoire communal et présenté dans le rapport, était alors de minuit à 4h45.*



*Comme illustré dans le rapport par les discussions qu'a eu le Conseil communal avec la Direction de Nivarox SA, certaines adaptations pleines de cohérence peuvent être envisagées, notamment une harmonisation des horaires d'extinction avec ceux des transports publics. Un report de minuit à 1h pour le début de l'extinction, permettrait par exemple de coordonner celle-ci avec le passage du dernier bus. Le week-end en particulier, ce dernier bus présente une fréquentation relativement importante et de nombreux établissements communaux ferment après minuit.*

*Une telle adaptation permettrait de conserver l'essence de la démarche sur le plan environnemental et économique, tout en permettant d'en minimiser les désagréments pour les concitoyens.*

*Sur quelle base horaire les extinctions sont-elles planifiées ? Des adaptations en fonction des horaires des transports publics sont-elles prévues ? Des horaires spécifiques au week-end sont-ils envisagés ? »*

**M. François Cuche (CC)** donne la réponse du Conseil communal à M. Raphaël Geiser (PLR).

*« Ce qui fait la grandeur d'une action politique, c'est lorsqu'elle s'inscrit dans une logique pérenne et cohérente. Il y a 5 mois, votre Conseil adoptait un rapport clair au sujet du projet d'extinction nocturne à Val-de-Ruz. Le Conseil communal a commencé la mise en place du projet selon son plan d'actions en cohérence avec le rapport que vous avez adopté. Pendant la période d'essai à Fontaines, nous avons procédé à l'extinction à minuit et cela n'a pas posé problème dans les retours de sondages et très peu de personnes ont évoqué la problématique soulevée par votre interpellation.*

*A ce stade, le Conseil communal continuera la mise en place de ce projet selon les principes adoptés par le Conseil général. Il faut cependant relever aussi qu'une heure d'allumage en plus consommera 20% d'énergie en plus. De plus, si l'on maintient l'éclairage public une heure de plus pour le dernier bus, alors en week-end, faudra-t-il rallumer pour le noctambus ou pour le noctamrun. Ce sont aussi des questions ouvertes.*

*Vous l'avez compris, le Conseil communal restera avec cette option qui lui a été transmise par le Conseil général avec l'adoption du rapport et sur ce sujet, je profiterais de vous donner peut-être quelques informations parce qu'il y a quand même un certain nombre d'éléments que nous aimerions partager avec vous en fonction du très mauvais état du réseau de l'éclairage public de Val-de-Ruz, réseau qui a été relativement mal entretenu durant les 20 ou 30 dernières années avec un certain nombre d'épissures tout le long des branchements et finalement, un réseau qui n'est pas franchement adapté avec le projet qu'on a envie de mettre en place et qu'on a envie de mettre en place. Ceci étant, si le projet n'est pas remis en question, il prendra plus de temps à être réalisé parce que Groupe E va changer un certain nombre de lignes du réseau d'éclairage public. Les travaux ont commencé à Coffrane, maintenant aux Geneveys-sur-Coffrane effectivement, cette évaluation des travaux importants à réaliser des lignes à tirer n'a pas été compris quand le délai avait été imaginé pour la mise en place de ce projet. Ceci étant, le premier village qui va être éteint sera Coffrane et nous partons maintenant sur Les Geneveys-sur-Coffrane et pour pouvoir réaliser ces extinctions avec le maintien de l'allumage des passages piétons, qui est la volonté du SPCH,*



*nous devons réaliser un certain nombre de branchements compliqués. Sur un réseau en parfait état, cela aurait été plus simple, mais là il y a un peu plus de travail et de temps qui doivent être consacrés à ce projet. Lors du prochain Conseil général, j'aurai l'occasion de vous en parler plus longuement. »*

**M. Raphaël Geiser (PLR)** est moyennement satisfait de la réponse donnée par le Conseil communal.

15.3. Q19.001 - Hausse de l'enveloppe budgétaire pour le Bibliobus et horaires d'ouverture de la bibliothèque

---

Question de M. Jan Villat (PLR) :

*« Lors de l'adoption du budget 2019, l'enveloppe destinée aux bibliothèques communales a été revue à la hausse, en compensation partielle de l'abandon du Bibliobus. Le Conseil communal peut-il nous informer sur les premières mesures prises dans ce contexte ? En particulier, une réflexion concernant l'amélioration des horaires d'ouverture est-elle menée ? »*

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** rappelle qu'effectivement, lors de l'adoption du budget, un montant supplémentaire de CHF 20'000 a été mis à disposition du Conseil communal dans le but d'augmenter les horaires d'ouverture des bibliothèques.

A la vue du personnel à disposition à l'heure actuelle, elle ajoute qu'il est difficile d'augmenter les heures d'ouverture.

Néanmoins, la problématique des classes qui souhaitent venir à la bibliothèque a été solutionnée puisqu'il a été prévu des matinées en semaine, proposées au corps enseignant, pour que les classes qui le souhaitent puissent s'y rendre.

15.4. Q19.002 – 5G - à quelle vitesse au Val-de-Ruz ?

---

Question du groupe des Verts :

*« A l'heure où les opérateurs de télécommunication surfent vers les nouvelles technologies, une partie de la population s'interroge. Entre fake news et études scientifiques, les inquiétudes alimentent les discussions. Les opérateurs font leur travail et installent les réseaux, mais l'information n'est pas toujours au rendez-vous.*

*C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de nous renseigner sur les points suivants :*

*Le Conseil communal est-il informé par les opérateurs de leurs intentions dans le domaine de la 5G ? Si oui, quelles sont-elles ?*

*Le Conseil communal a-t-il déjà été approché pour l'installation d'antennes 5G sur des biens-fonds appartenant à la commune et si oui, pour combien d'antennes ?*



*Lors de l'installation d'une antenne sur le territoire communal, y a-t-il une procédure de mise à l'enquête ? Si oui le Conseil communal peut-il en préciser la nature ? »*

**M. Cédric Cuanillon (CC)** transmet la position du Conseil communal.

*« Le Conseil fédéral ayant donné mandat à plusieurs sociétés, mandat confirmé d'ailleurs par les concessions vendues assez récemment, vous vous doutez bien que les opérateurs n'ont pas attendu avant de se lancer sur ce nouveau marché de la communication ultrarapide par ondes. Il s'agit même d'un fer de lance de la politique fédérale.*

*Que ce soit en 3G, 4G ou 5G, les sollicitations ont toujours été présentes, particulièrement envers les collectivités publiques, mais aussi envers les privés. Les consommations de données informatiques sont presque exponentielles, celles-ci semblent donc clairement un besoin pour nos citoyens et nos entreprises. La capacité des antennes, quelle que soit la technicité, atteint très rapidement son maximum. Par rapport à nos voisins, il faut proportionnellement beaucoup plus d'antennes en Suisse, en raison des contraintes légales restreignant la puissance d'émission.*

*La Commune a donc déjà été contactée par plusieurs opérateurs, qui recherchent des emplacements, pas uniquement ou spécifiquement pour la 5G.*

*Le Conseil communal ne souhaite pas prendre part au débat qui est mené sur la potentielle interférence sur la santé humaine. Cela n'est pas de son ressort ni dans ses capacités. La pose d'antennes, plus particulièrement pour ses « boîtiers ou locaux » annexes, fait l'objet d'un dépôt de permis de construire, lequel traite des éventuelles nuisances qui sont liées à son exploitation. C'est à ce stade que le Conseil communal se doit de traiter les éventuelles oppositions, que la demande soit faite pour un bien communal ou privé. Mais il est évidemment particulièrement difficile d'invoquer le contexte de santé publique alors que l'organisme fédéral spécialiste en la matière affirme que celle-ci est protégée ! Nous ne pouvons pas mettre en doute nos instances supérieures sur des éléments dont la technicité nous échappe clairement.*

*Par ailleurs, si un permis est délivré, il est préférable que l'argent de la location revienne à la collectivité. »*

## **16. Communications du Conseil communal**

---

**M. Cédric Cuanillon (CC)** rappelle quelques manifestations et quelques dates à retenir :

- deux soirées conférences de M. Marc Burgat le 4 avril et 10 avril 2019 à 19h30, en faveur de l'association PRO-CSVR ;
- Nature à votre porte, le jeudi 4 avril 2019 à 19h30 ;
- Richesse des réserves et milieux plus ou moins naturels de nos régions, le mercredi 10 avril 2019 à 19h30.

Ces événements auront lieu au Moulin de Bayerel.



- Les 11 et 12 avril, à la Grange aux concerts, spectacle des jeunes talents du CSVR, entrée gratuite ;
- foire de Coffrane le 22 avril 2019 ;
- foire de Dombresson le 20 mai 2019 ;
- séance d'information publique « zone réservée » 10 avril 2019 à la salle de spectacles de Fontainemelon à 19h00 ;
- sortie du Conseil général le 20 septembre 2019 à 18h30 à Dombresson, avec les familles.

**Le président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de la très bonne tenue des débats, ainsi que le public présent.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 18h30 à la salle du Conseil général de La Rebatte.

La séance est levée à 22h15.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

C. Senn

C. Douard